

## **La glacière de l'esplanade du château.**

### **Introduction :**

La glace a été utilisée et commercialisée depuis l'Antiquité. Chez les Grecs et les Romains, elle servait à rafraîchir les boissons et à soigner certaines maladies. A l'époque romaine, on utilisait de la glace ou de la neige fondue pour rafraîchir l'eau des "frigidaria" (bains froids).

Avant la mise au point de la réfrigération artificielle, la glacière était une cavité en maçonnerie dans laquelle on entreposait la glace naturelle, récupérée en hiver sur les plans d'eau gelés, afin d'en disposer pendant la saison chaude pour rafraîchir des boissons, préparer des sorbets et surtout conserver des aliments. Simple excavation naturelle utilisée vraisemblablement dès la préhistoire, la glacière devient pendant l'Antiquité un bâtiment architecturé de forme variable, au gré des particularités régionales. Cependant, quel que soit le type de glacière, trois éléments la composent obligatoirement : une cuve (maçonnée ou en bois), équipée d'un puisard ou d'une conduite destinée à évacuer les eaux de fusion ; un couverture, charpenté ou maçonné ; et enfin une porte, ou plusieurs formant sas, orientées vers le nord et servant au chargement et à la récupération de la glace.

La glacière la plus courante est composée d'une cuve maçonnée enterrée, équipée d'un puisard permettant d'évacuer les eaux de fusion. Elle a généralement une forme tronconique ou cylindrique choisie parce que, à volume égal, elle offre à l'air une surface moindre ce qui limite au maximum la déperdition. Ce type de glacière est couvert d'une coupole maçonnée, parfois d'une simple voûte en tas de charge ou d'une charpente recouverte de chaume. L'accès à la cuve s'effectue par une succession de portes de petites dimensions.

### **La glacière du Château de Bar-le-Duc dans les temps anciens.**

Après qu'un violent orage survenu le 18 mai 2008 ait fait s'écrouler le mur de soutènement de l'esplanade du Château, des fouilles permirent de mettre à jour une glacière qui a été provisoirement recouverte d'un plancher de bois, en attendant sa mise en valeur pour la plus grande satisfaction de tous.

La date de sa construction a donné lieu à de nombreuses hypothèses : Renaissance, 17<sup>ème</sup> siècle, plus tardive ? Seules les Archives de la Ville peuvent nous renseigner.

Les registres du Conseil de Ville font une première référence à une glacière au Château de Bar-le-Duc à la date du 1<sup>er</sup> février 1694 <sup>1</sup>. On y apprend que la glacière du Château à cette époque n'est pas située sur l'esplanade, là où elle a été récemment mise à jour, mais un peu plus loin, dans les vestiges de la tour Valéran, ou Vauran, tour qui, avant sa destruction sur ordre de Louis XIV en 1670, surplombait le collège Gilles de Trèves et dont il ne restait que des vestiges à l'époque.

Cette glacière n'est pratiquement plus en fonction fin 17<sup>ème</sup>, début 18<sup>ème</sup>, car elle fuit et ne conserve en été pas la glace que l'on y a stocké en hiver. Un devis ayant été demandé par la Ville à un entrepreneur local pour la remettre en état, on constate que sa réparation coûterait trop cher, et en 1709 on décide de ne plus l'utiliser. On finit par la combler en 1713 car on craint que des enfants, nombreux à jouer sur l'esplanade, ne se blessent en chutant au fond.

Le Château n'est plus guère occupé à cette époque, sauf lors de la visite d'un personnage important de la Cour de Lorraine et de Bar ou de la Cour de France. La Ville, prévenue généralement un an à l'avance, peut alors remeubler correctement tout ou partie des bâtiments en vue du séjour de leurs Altesses et, afin de maintenir au frais les victuailles qui leur sont destinées, se contente de louer pour 50 livres par an les glacières de particuliers habitant la Ville-Haute : le doyen de Saint-Maxe, qui habite tout à côté, est sollicité en premier, mais il fait construire un bâtiment nouveau sur l'emplacement de sa glacière et celle-ci devient donc inaccessible. Monsieur de

---

1 AD : E dépôt 460 art. 31, folio 61.

Roncourt et la Comtesse de Salles, dont les glacières sont situées en Ville-Haute dans leur jardin et non pas en cave, donc faciles d'accès, seront successivement mis à contribution. La Ville leur impose de faire remplir leur glacière à leurs frais et les rembourse l'année suivante sur présentation d'un état des dépenses : argent versé aux ouvriers chargés de casser la glace dans l'Ornain ou le Canal des Moulins (appelé plus tard Canal des Usines), argent versé aux voituriers chargés de la transporter jusqu'à la glacière, et sommes dépensées pour l'entretien de la glacière ou pour les réparations à y apporter) Cela dura ainsi pendant des décennies.

Dans la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, on projeta de construire une glacière près de la tour de l'Horloge, mais le projet fut abandonné, car trop coûteux pour les finances de la Ville et la glacière n'aurait pas servi assez souvent. La Ville avait d'autres priorités. Un magnifique plan de 1781 <sup>2</sup> ne fait toujours pas apparaître de glacière à son emplacement actuel. Les délibérations de la Chambre des Comptes ne feront plus état de glace ou de glacière pendant pratiquement un siècle à compter de la période 1730.

### La glacière dans les temps modernes :

Dans les registres municipaux de la ville de Bar-le-Duc postérieurs à la Révolution, la première mention d'une glacière située sur l'esplanade du Château date du 25 juin 1823. La délibération du Conseil Municipal qui en fait état est conservée aux Archives Départementales sous la référence E dépôt 460, article 332, évoque le "*Terrain appelé autrefois le Pâquis du Château, que la Préfecture a fait fermer de murs pour servir à la promenade des élèves de l'École Normale et dans lequel est construite la glacière*". À cette date, la Ville conteste au Département la propriété de ce terrain en se fondant sur la « *jouissance non interrompue qu'elle en a eu, et qui remonte, dit-on, à un temps immémorial* ». Cette prétention est rejetée par le Département, qui revendique le dit terrain comme « *formant une dépendance du bâtiment de l'ancienne Chambre des Comptes* ». Il semble que la Ville ait obtenu gain de cause, car c'est elle qui va gérer la glacière durant toute la période qui va suivre.

Un plan de 1819 <sup>3</sup> fait apparaître clairement la présence de la glacière à son emplacement actuel. Pourquoi les registres de la ville ne contiennent aucune indication sur la construction de ce bâtiment municipal ?

Le manuscrit 792 V conservé à la Médiathèque Jean-Jeukens indique que : « *Le Conseil Municipal de la Ville de Bar-le-Duc, après avoir développé quelques considérations, arrête à l'unanimité que la jouissance de l'ancienne (ici manque un mot, certainement celui de "cour") connue sous le nom d'Esplanade du Château est concédée à l'Établissement de l'École Normale créée à Bar-le-Duc pour la formation des instituteurs. Vers 1820, le Maire de la Ville de Bar fit construire la glacière qui existe aujourd'hui dans l'emplacement dont il s'agit. On ne trouve rien de relatif à cette construction, qui a eu lieu, à ce qu'il paraît, sans qu'il ait été de la part du maire rempli aucune formalité* ». En marge : « *Les travaux de la glacière ont été exécutés en 1830 par les Ateliers de Charité que la circonstance avait fait établir, et par conséquent sans l'assentiment de l'autorité supérieure* <sup>4</sup> ». Exécutés par des orphelins, des enfants abandonnés et par des indigents, ces travaux n'ont rien coûté à la collectivité, par conséquent.

Ces Ateliers de Charité sont-ils ceux de la Manufacture établie dans d'anciens locaux du Château de Bar, situés en aval de l'esplanade ?

Jean-Paul Streiff, dans le Bulletin des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Meuse de 1988, signale page 21 que, pour ce qui est de cette fabrique ou Manufacture, « *la période 1807-1832 reste dans l'ombre : quand l'activité a-t-elle cessé ? Que sont devenus ces bâtiments pendant*

---

2 A.D de la Meuse : 100 Fi 190

3 A.D de la Meuse : 4 N 69.

4 La date indiquée ici est fautive, puisque la glacière figure sur un plan de 1819.

*cette période ?* ». On sait seulement que Nicolas Royer, Barthélémy Jannin et Jean Champenois, principal commis de la fabrique, en avaient fait l'acquisition le 9 novembre 1807 auprès de Marie-Victoire Robinot, veuve de Jean Trancart. (ADM 44 ep 40, 6 juin 1807, Husson, notaire à Bar-le-Duc). Mêmes sources. En 1832, les sœurs dominicaines achetèrent les bâtiments pour y installer une école.

Sont-ce les élèves de cette fabrique (ou Ateliers de Charité) qui aurait été encore en activité qui furent réquisitionnés par le maire pour construire la glacière ?

Le maire de l'époque s'appelait Charles-François BOUILLARD. Nommé maire de Bar-le-Duc par ordonnance royale du 12 novembre 1817, en remplacement de M. de Vendières, démissionnaire, il fut destitué le 24 mai 1824, puis réinstallé à la tête de l'administration municipale le 22 novembre 1828. Il restera maire de Bar-le-Duc jusqu'en février 1832, date à laquelle il fut nommé au Conseil de Préfecture de la Meuse.

Une anecdote se rapporte à lui : le 4 mars 1830, il fait construire un abattoir de porcs et une boucherie publics sur le terrain des maison et jardin du sieur Jean-Gérard Henri Ten Brinck (le grand-père maternel de Frédéric Dyckhoff, futur fabricant du premier moteur Diesel, à Bar-le-Duc) et de sa femme Marie-Rose Baudot, quai des Minimes (parcelles 61 et 62 de la matrice 3 P 229 du cadastre). Lors de la construction de cet abattoir en 1831, sur l'emplacement de l'actuel parking des Minimes, les manœuvres culbutèrent la première pierre de la maison des Minimes posée par Jean Maillet, Président de la Chambre des Comptes au nom du Duc Charles III. Ils trouvèrent une médaille ou monnaie à l'effigie du Duc, avec le millésime de 1574. Le texte précise : « *Cette pièce est entrée dans la collection de M. Bouillard* ». (Ms 792 V, Médiathèque de Bar-le-Duc). Sans commentaire.

À l'actif de ce maire, il faut néanmoins ajouter à la construction de la glacière et à celle de l'abattoir et de la boucherie aux porcs, celle de la Halle aux grains, située à côté des précédents, à l'emplacement de l'ancien Marché Couvert, celle du pont en bois des Minimes, qui portera d'ailleurs le nom de "pont Bouillard" jusqu'à ce que Louis Sincère, le maire de l'époque, le fasse remplacer dans les années 1880 par un pont en pierre, ainsi que la mise en place de la première compagnie de sapeurs-pompiers de la ville, etc.. (voir l'article de G. Vigo dans : ADM R 100, "Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc", 1908).

Seule ombre à ce tableau, Bouillard a fait démolir et remplacer la façade du collège Gilles de Trèves qui menaçait ruine. Avec elle disparaissait du paysage barisien un chef-d'œuvre d'architecture renaissance. Faute de dessin ou de description complète, nous ne saurons jamais à quoi ressemblait cette façade.

Par la suite, il faut attendre la séance du 10 octobre 1837 pour voir réapparaître une mention de cette glacière : par sa délibération, le sieur Michaut, concierge de l'Hôtel de Ville, se voit attribuer un cinquième du revenu de la glacière de la Ville au titre de préposé à la recette de celle-ci pour l'année en cours <sup>5</sup>.

Le 20 juillet 1843, une estimation, chiffrée à 204 francs, est réalisée par la Ville pour le coût des travaux à effectuer « pour la construction d'une baie de porte sur la place du château, ville-haute, afin d'y entrer les pièces de canon et la glace » (idem).

En 1858, le plan d'un projet d'aménagement de l'esplanade du Château par la Ville au profit de l'instituteur montre clairement la glacière, qui semble être entourée d'une palissade.

### Quel aspect présentait la glacière ?

On connaît précisément les dimensions de la glacière située sur l'esplanade du Château grâce aux calculs effectués le 22 janvier 1867 par M. Charon, commissaire-voyer de la Ville et architecte de l'hospice civil <sup>6</sup> : le diamètre de la glacière à son ouverture est de 4 m 20 et sa circonférence atteint 13 m 19 cm. La surface de sa base est de 13 m<sup>2</sup> 85. Sa hauteur est de 7 m 25, ce qui donne

---

5 A D de la Meuse, E dépôt 460, article 1916.

6 A. D de la Meuse article 1916

une capacité totale de 100 m cubes et 41 cm.

Nous ne possédons malheureusement pas de plan détaillé de cette construction, mais nous savons, grâce aux documents conservés dans l'article 1916 déjà cité, que la glacière était surmontée d'une « *chappe recouvrant la voûte* », Le 3 février 1866, M. Guiot, architecte de la Ville, chargé d'estimer les réparations à faire à la glacière, chiffre à 100 francs environ le montant des travaux à faire sur cette chape ou pour son remplacement . Mais, le 9 mars suivant, il affine son avis et avance désormais un montant de 280 frs environ, sans donner de détails.

Le 28 août 1861, ce même Guiot informe le Maire de Bar-le-Duc qu'il a été visiter les portes de la glacière. Son rapport indique : « *la 1ère et la 2ème porte laissant pénétrer l'air dans l'intérieur, j'ai commandé au menuisier et au ferblantier de parer à ce grave inconvénient : cela coûtera 9 à 10 francs. La deuxième porte entièrement pourrie sera remplacée par une ancienne, en fournissant du dormant, travail estimé à 10 francs* ». On peut donc imaginer que la glacière était fermée par une voûte en pierre, recouverte d'une chape en ciment, dans laquelle une ouverture était pratiquée, fermée par une porte en bois. La deuxième porte dont il est question est certainement celle qui se trouvait à l'extrémité du tunnel d'accès latéral à la glacière.

### À quoi servait la glacière ?

Au XIXème siècle, l'époque où la glacière servait à conserver au frais les aliments et les boissons destinés aux hôtes de marque du Château est révolue. Si la Ville entretient une telle construction et conserve de la glace, c'est pour soulager les malades et les indigents atteints de fièvre. Mais comme les épidémies de fièvre ne sévissaient pas en permanence, la Ville, pour soulager la dépense que l'entretien de la glacière occasionne, la loue aux brasseurs ou aux limonadiers de la ville. La première mention conservée aux Archives (toujours dans l'article 1916 du E dépôt 460) nous indique que par une délibération du 17 janvier 1839, la Ville loue la glacière pour une durée de trois ans au sieur Louis Poirson <sup>7</sup>, moyennant une indemnité de 100 francs par année. La glace est livrée au prix de 20 centimes le kilogramme. À l'expiration du bail, Poirson ne propose plus que 50 frs et le bail n'est pas renouvelé. En 1846, c'est une dame Dupont, marchande de comestibles, qui dispose de la glacière contre une contribution de 150 frs, cette fois, et avec l'obligation de délivrer gratuitement 300 à 400 kg de glace par an tant à l'hospice qu'aux indigents. Aux autres personnes, elle pouvait faire payer le kilogramme de glace 30 centimes.

Nous retrouvons Louis Poirson trente ans plus tard : il est toujours exploitant du Café des Oiseaux, et il écrit au Maire de Bar-le-Duc le 10 juillet 1869, car il aimerait bien louer la glacière du Château. À l'appui de sa demande, il avance que la Mairie vient d'emménager dans ses locaux, à savoir l'ancien Hôtel Oudinot, là où elle se trouve encore aujourd'hui, et que dans le parc de l'Hôtel de Ville se trouve une glacière, qui « *pourrait un certain temps suffire aux malades* ». Où se trouvait cette glacière ? Aucun plan, aucune description du parc ne la mentionnent, et on ne peut que supposer qu'elle se trouvait en bas de la butte surplombée par le kiosque grec, car l'endroit est peu exposé aux rayons du soleil et donc propice à la conservation des glaces. Seul autre indice qui peut laisser supposer l'existence d'une seconde glacière à Bar-le-Duc, cette lettre d'un certain Nicolas Drouot, qui, le 29 décembre 1881, s' « *engage à tirer et à conduire à l'entrée des glacières de la Ville de Bar-le-Duc la quantité de glace nécessaire pour les emplir* ». Quant à Poirson, il précise qu'il réserve « *en cas d'une épidémie ou de maladies qui nécessiteraient l'emploi de la glace, de la mettre aussitôt à la disposition de la ville ; plus, d'en donner gratuitement en tous temps aux indigents dont les médecins réclameraient ce service* ».

Le 20 décembre 1861, c'est un certain Gérard Jeannin, propriétaire de la Brasserie des Saules, située sur la promenade du même nom, aujourd'hui avenue Gambetta, qui demande au Maire de pouvoir louer la glacière de la Ville. Il argue que cette possibilité de disposer d'une réserve importante de glace « *peut beaucoup aider pour l'amélioration de ses produits, ce qui ne ferait qu'augmenter le chiffre de 7 à 8 000 francs* » qu'il paye déjà à l'octroi de la ville. Lui aussi permettra

à la Ville, en cas d'épidémie, de tirer de la glace autant qu'elle le voudra.

L'année suivante, dans sa séance du 31 décembre 1862, le Conseil municipal répond favorablement à une demande du Sieur Jeannin-Liouville, brasseur à Bar-le-Duc, de baisser le prix de la glace qui lui a été fournie par la ville pour son industrie. En effet, sa provision de glace personnelle étant épuisée, il avait demandé à la Ville de lui en fournir de sa glacière, mais il souligne qu'il achète non pas au détail mais en grande quantité, et demande donc une réduction du prix. Il ajoute qu'il paye aussi la somme énorme de 10 000 francs de droits d'octroi par an pour faire venir à Bar-le-Duc la bière, le charbon et le fourrage nécessaires à son industrie. On ne connaît pas le montant de la réduction accordée : le texte précise seulement que le prix de la glace fournie s'élève à 848 frs 50, « *se répartissant ainsi : 700 frs pour la Ville et 148 frs 50 à titre de remise au profit du gardien de la glacière* ». On sait cependant que le 5 septembre 1862, la Ville a déjà vendu 320 kg de glace à Gérard Jeannin, pour la somme de 96 frs, en lui faisant cadeau de 64 kg, soit 19 frs et 20 cts.

Le 9 juillet 1863, ce même Jeannin propose au Maire de Bar-le-Duc de remplir la glacière de la ville-haute à ses frais, comme il l'a fait les années passées, avec en contrepartie l'obligation de fournir la glace gratuitement aux indigents et à raison de 30 cts le kg pour les autres. En cas d'épidémie, la glace sera entièrement réservée aux malades.

Le 28 septembre 1867, l'agent de police Mordillat signale au Maire que « *3 pierres de l'angle du mur de soutènement de la glacière sont tombés dans la rue* » et qu'il s'active pour retrouver le ou les auteurs de ce méfait.

Le 20 juillet 1872, Le Cercle Barisien écrit au Maire de Bar-le-Duc pour demander s'il est possible d'acheter 100 kg de glace et à quelles conditions. La réponse de la Mairie est favorable, mais elle précise que la livraison se fera par quantités de 20 kg au prix de 30 cts le kg.

Dans sa séance du 13 février 1886, le Conseil municipal de Bar-le-Duc abandonne la jouissance de la glacière de la ville-haute à la Grande brasserie des Saules, appartenant à la société L. Karcher et Cie. En contrepartie, L. Karcher s'engage à fournir, « *sur bons délivrés par l'administration municipale, la glace qui sera nécessaire aux malades de la ville de Bar-le-Duc pendant l'année 1886, moyennant le prix de quinze centimes le kilogramme* ».

En 1901, la glacière n'est pas louée depuis un certain temps et la Ville décide de rédiger une convention réglementant les futures locations : le bail, conclu pour une durée de 5 ans, sera accompagné des clauses suivantes :

-1 : « La glacière recevant actuellement par un tuyau en grès vernissé les eaux pluviales de l'esplanade (travail fait pour éviter la poussée des murs de terrasse), le locataire devra détourner les eaux à ses frais, pour les rejeter vers la descente de la porte du Château. Ce travail sera exécuté d'après les indicateurs du voyer<sup>8</sup>.

-2 : le locataire prendra la glacière telle qu'elle se comporte et devra l'entretenir et la rendre en bon état.

-3 : Il fera à ses frais, risques et périls tous les travaux de réparations, aménagements etc, etc, et devra se conformer aux ordres du voyeur-urbain pour la fermeture de la porte supérieure de la glacière qui donne sur l'esplanade.

-4 : Le Sieur ..... paiera entre les mains du receveur municipal, le quinze mars de chaque année, le prix annuel de son bail, fixé à la somme de cent cinquante francs.

-5 : Les frais de timbre, d'enregistrement et ceux auxquels la présente location donnera lieu seront à la charge du Sieur .... ». Le total de ces frais peut être estimé à un peu plus de onze francs annuels.

En fait, la quatrième clause ne fut pas appliquée, car la location fut accordée après réception de soumissions dûment timbrées et cachetées, et accordée au soumissionnaire qui avait offert la somme annuelle la plus élevée. Cette modification est due au fait suivant : le 12 juin 1901, un certain Émile Husson, entrepositaire de bières à Commercy pour le compte des grandes Brasseries Réunies de Maxéville, demande à quelles conditions la ville de Bar-le-Duc pourrait lui louer la

glacière, « *ayant appris que vous aviez une glacière inoccupée* ». Il utiliserait cette glacière pour les besoins de sa clientèle de Bar-le-Duc. Le voyer-urbain ne s'y oppose pas, mais objecte cependant que les brasseries de Bar-le-Duc « *protesteront peut-être contre un avantage qui serait fait à un concurrent étranger* ». Pour éviter toute réclamation, le Conseil Municipal décide alors que la location de la glacière se fera par adjudication. Par bail du 10 septembre 1901, prenant effet le 15, la glacière communale est louée au sieur Husson pour une durée de cinq ans, moyennant un loyer de 150 francs.

Par acte sous seing privé du 12 avril 1902, M. Émile Husson rétrocède son bail à M. Henry Rousselot, lui aussi entreposeur de bière (Docks Vinicoles Rousselot-Gobert, fils, à Tantonville, distributeur de la bière Tourtel), et demandent conjointement au Conseil municipal d'autoriser la rétrocession en question, ce qui sera fait.

Le 15 janvier 1904, le père d'Henry Rousselot demande la résiliation du bail de la glacière, car son fils vient de mourir. Dans sa délibération du 27 janvier suivant, le Conseil municipal ne donne pas un avis favorable à cette demande.

### D'où provient la glace ?

Dans les temps anciens, la glace qui venait remplir régulièrement la glacière du Château provenait soit de la rivière Ornain qui traverse la ville, soit des deux ruisseaux qui s'y jettent, le Naveton au Nord et le canal des Usines au Sud.

Vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, après la construction du Canal de la Marne au Rhin, c'est principalement de ce dernier que l'on tire la glace, car son faible courant favorise la prise en glace de son eau. Mais les brasseurs, en particulier lorsque les hivers sont rudes, continuent parfois à demander au Maire l'autorisation de puiser de la glace dans l'Ornain. Ainsi le 17 novembre 1884, Paul Seyboth, brasseur à Bar-le-Duc, prie le Maire de bien vouloir l'autoriser « *à extraire la glace dans l'Ornain, surtout entre le Pont-neuf et le Pont de la gare* », et il offre de payer à la ville « *la même redevance qu'à l'État, soit 0,28 frs, par mètre cube* ». L'État fait en effet payer une redevance de 0, 28 frs par mètre cube de glace extrait du canal (en septembre, le prix était moins élevé : 0,25 frs/mètre cube). Pour l'Ornain, l'autorisation ne concerne que sa partie non navigable, c'est-à-dire en amont du Pont Saint-François (ou Pont du Lycée).

Parfois, la Ville a besoin de glace pour les malades et les indigents, mais seul le Canal est gelé. Le canal étant géré par l'État, elle doit donc demander à l'ingénieur du canal l'autorisation d'y puiser de la glace. Le 17 janvier 1859, les Ponts et Chaussées, gestionnaires du canal, autorisent la Ville à extraire de la glace dans le canal « *depuis le pont tournant de Marbot jusqu'à l'écluse de Marbot (bief n° 38)* ». Autorisation valable du 18 janvier 1859 au 1er mars suivant. C'est le cas aussi pendant l'hiver 1874-1875, où 100 mètres cubes de glace seront extrait au profit de la Ville « *au bief n° 39, port de Bar-le-Duc, entre le pont-levis de Triby et la gare de Bar-le-Duc* ». La même opération sera nécessaire en 1876-1877 et les deux années suivantes pour remplir la glacière de la ville-haute. Le site d'extraction, en vertu de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1858, devra être entouré d'une « *barrière simplement formée de perches verticales et d'autres horizontales. Celles-ci seront maintenues à 1 m10 de hauteur au-dessus du plan d'eau et attachées d'une extrémité à des piquets plantés derrière le couronnement du mur du quai, de l'autre à des perches verticales légèrement enfoncées dans le plafond du canal et maintenues d'ailleurs par la glace. Ces perches pourront être de bois de sapin, de forme ronde de 0, 08 à 0, 10 m de diamètre* » Difficile d'être plus précis !

Le 25 janvier 1883, le Maire, M. Bala adresse un courrier au Commissaire de Police de la Ville pour lui demander de se rendre en compagnie du piqueur Baudier (c'est l'agent communal chargé de faire extraire la glace) dans le bief qui est réservé à la Mairie, pour y constater que des brasseurs ou autres personnes puisent de la glace dans cette partie qui est réservée par l'ingénieur du canal, M. Administré<sup>9</sup>, au profit exclusif de la Ville. Le même jour, cet ingénieur, auquel le Maire a

---

9 C'est bien le véritable nom de cet ingénieur !

également adressé un courrier, répond au maire pour lui signaler que le problème a été réglé par M. Weber, conducteur des Ponts et Chaussées, et que son intervention auprès du Commissaire de Police était inutile.

La glace puisée dans les cours d'eau de la ville devait être extraite puis charroyée jusqu'à la glacière de la ville-haute. Pour cela, des particuliers proposent leurs services : le 28 décembre 1881, un certain Nicolas Richard, propriétaire à Bar-le-Duc, propose de le faire à raison de 3 francs par mètre cube. Le lendemain, E. Busselot offre le même service, mais pour la somme de 4 francs par mètre cube !

Lorsque les hivers ne sont pas assez rigoureux, la Ville passe des conventions avec les brasseurs de la ville, qui ont leurs propres glaciers et font venir la glace par le train de Suisse. Le 3 juillet 1877, le sieur Jeannin indique qu'il a fait rentrer dans ses glaciers, pour le compte de la Ville, « 2 wagons de glace, pesant 8 000 kg l'un, soit 16 000 kg que je réduis, à la demande de la Ville, à 15 000 kg », soit un total, transport compris, de 1 484 frs 10 à payer par la Ville. Il termine en précisant : « En conséquence de ce dépôt fait dans mes glaciers, je m'engage à fournir, sur bons délivrés par la Mairie, la glace demandée pour les malades, pour les repas, pour les fêtes, etc, jusqu'au moment d'hiver propice à regarnir les glaciers de la ville. Le tout sans autre indemnité que le paiement de la somme ci-dessus facturée ».

La Ville reçoit aussi parfois des propositions venant de l'étranger : en 1863, un certain V. Braff, de Zurich, écrit au Maire de Bar-le-Duc pour lui proposer de lui céder de la glace au prix de 70, 05 frs par mille kg, plus 3 frs de paille par wagon de 5 000 kg. Il précise que les blocs de glace auront au départ de Bâle un poids moyen de 40 à 50 kg et seront recouverts de paille. La Ville ne passe pas commande mais se réserve la possibilité de le faire. En fait, le 2 octobre de la même année, la Ville demande à Jeannin de faire venir un demi-wagon de glace pour son compte, et elle lui paye le 8 octobre 131, 85 frs pour 1810 kg de glace, transport compris.

Trois ans plus tard, fin août 1866, Jeannin livre à la Ville 7 000 kg de glace moyennant la somme de 497 frs.

#### La glacière rapporte-elle de l'argent ?

Il est difficile de se faire une idée exacte de la question sur toute la période envisagée, car les états de recettes et dépenses de la glacière municipale ne sont pas complets. Pour l'année 1837, les dépenses d'approvisionnement se montent à 279 F 30 pour une recette brute s'élevant à 258 F 15 . L'année suivante, les dépenses atteignent seulement 4 F 80 pour une recette brute de 136 F 40. Cette recette a de tout temps été grevée, au profit du sergent de ville chargé de délivrer la glace, d'une déduction variant du 5ème au 10ème. En 1838, elle a été du 5ème, soit 27 F 28 <sup>10</sup>

Un tableau récapitulatif pour la période 1851 à 1862 <sup>11</sup> nous indique que pour cette période, le total des recettes s'élève à 5546, 95 frs, dont 10 % sont reversés au préposé, soit un produit moyen de 416 frs 02 par année, et celui des dépenses s'élève à 2996, 88 frs, soit 249, 74 frs par année, ce qui laisse un bonus annuel de **166, 28 francs**.

De 1851 à 1859, le produit moyen de la glacière a été de **424, 58 frs par année**.

Un tableau nous renseigne sur la période 1880-1884 :

Années	Recettes	Dépenses
1880	254, 55	25,45
1881	550, 20	535,07

10 In « Études sur le budget de la Ville de Bar-le-Duc (Meuse). 1837-1846 ». Typographie de Numa Rolin, imprimeur et lithographe, 4 rue Voltaire et 21 bis Bld de la Rochelle à Bar-le-Duc, 1949.

11 A.D de la Meuse, E dépôt 460, article 1916.

1882	250, 50	394,48
1883	303, 15	454,2
1884	41, 55	4,15
<b>Total</b>	<b>1399, 95</b>	<b>1413,35</b>

Soit un excédent de dépenses de 13, 40 francs.

On peut en conclure que dans les années 1850-1860, la glacière rapporte un peu d'argent à la Ville, car celle-ci vend beaucoup de glace aux brasseurs établis à Bar-le-Duc, alors que dans les années 80, la glacière ne rapporte plus rien, à cause de l'augmentation des dépenses : l'extraction de la glace du canal coûte cher, la Ville achète désormais de la glace aux brasseurs, et elle a certainement de plus en plus de travaux d'entretien à faire sur la glacière elle-même.

Le fait que l'article E Dépôt 1916 ne contienne pas de documents postérieurs à 1904 ne nous renseigne pas sur l'arrêt de l'exploitation de la glacière.

En 1923, la Ville a le projet de planter des acacias "boule" avec plates-bandes gazonnées sur l'esplanade du Château, tout en conservant certains tilleuls et platanes qui s'y trouvent déjà et que ce projet mentionne la glacière « à déraser ou à combler » Sur le plan dessiné par le Voyer Urbain de Bar-le-Duc le 7 novembre 1923, l'emplacement de la glacière est parfaitement indiqué <sup>12</sup>.

Il reste malheureusement peu de témoins ayant fréquenté avant la guerre de 1939-45 l'école de garçons et celle des filles qui se trouvaient dans les locaux attenants au Musée Barrois, et qui pourraient raconter comment se présentait l'esplanade à cette époque : des traces de la glacière étaient-elles encore visibles ou était-elle déjà "dérasée et comblée" ?

Des témoins indirects racontent que les enfants jouaient dans le tunnel qui menait à la glacière (la porte du fond était évidemment cadenassée), et que pendant la Grande Guerre, les personnels qui œuvraient dans l'hôpital de fortune installé dans ces mêmes locaux se réfugiaient parfois dans ce tunnel en cas d'alerte.

Quant aux cartes postales ou aux photographies anciennes, dont les clichés ont été réalisés dans l'entre-deux guerres, elles ne montrent aucune trace de la glacière.

Bar-le-Duc, Juin 2012  
Daniel LABARTHE.

---

12 A. D de la Meuse : E dépôt 460, article 1916.